



Hautes-Alpes
le département

Pôle Aménagement, Développement et Déplacements

Direction des Déplacements et des Infrastructures Routières et Aéronautiques

Antenne Technique de Laragne

PROROGATION D'ARRÊTÉ TEMPORAIRE DU 5/07/2023

REGLEMENTATION DE CIRCULATION POUR TRAVAUX

OBJET : Réglementation de la circulation pour travaux sur la :
RD 330 du PR 1+000 au PR 3 +000 – Commune de Saléon,

**LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES**

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la demande du 4 juillet 2023 par laquelle l'entreprise Société Routière du Midi, Quartier Belle Aureille 05000 GAP, sollicite la prorogation de l'autorisation de réglementer la circulation afin de réaliser des travaux de réfection de la chaussée sur la RD 330 du PR 1+000 au PR 3 +000, Commune de Saléon,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3221-3, L. 3221-4, et L. 3221-13,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-8, R. 411-25 à R. 411-28,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel du 7 juin 1977, modifiée,
- VU** le règlement de voirie départemental adopté le 26 juin 2007 par le Conseil Général, et notamment ses articles 11, 66 et son annexe 3,

VU l'arrêté du Président du Département des Hautes-Alpes du 6 juillet 2021 portant délégation de signature,

VU l'arrêté du Président du Département des Hautes-Alpes référencé ACRD330ATL202399 du 28 juin 2021,

VU l'avis de la Responsable de l'Antenne Technique de Laragne,

CONSIDERANT :

- que la réalisation de ces travaux nécessite de régler la circulation pendant toute la durée du chantier,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Règlementation

L'arrêté sus visé référencé ACRD330ATL202399 est prorogé jusqu'au 21 juillet 2023.

Article 2 – Publicité

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département à l'adresse www.hautes-alpes.fr/arretes-voirie.

Article 3 - Exécution

- M. le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes,
- M. le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie des Hautes-Alpes,
- Le pétitionnaire,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise pour information à :

- M. le Maire de la Commune de Saléon.

Cet arrêté a été publié sur le site du
Département des Hautes-Alpes le
... **5 JUIL 2023** ...

Fait à Laragne, le 5/07/2023

La Responsable de l'Antenne,



Emmanuelle DALMASSO

- NOTIFICATION -

NOM

PRENOM

DATE

Signature

Le règlement de voirie et ses annexes sont consultables sur le site internet du Département à l'adresse suivante :

www.hautes-alpes.fr/ rubriques Déplacements/Routes